

Image not found or type unknown



Cotisations en retard oubliées detre prélevées et maintenant réclb

Par **vivi29**, le **18/08/2013 à 16:25**

[fluo]bonjour[/fluo]
L'assurance a oublié de prendre mes cotisations (prélevées automatiquement) depuis 10 ans ; maintenant elle réclame plus de 2000 euros ; ai-je le droit de ne pas payer ?merci

Par **chaber**, le **18/08/2013 à 16:57**

bonjour
le contrat est-il toujours en cours?
de quand date votre dernier prélèvement?

Par **Lag0**, le **19/08/2013 à 07:50**

Bonjour,
En matière de contrat d'assurance, la prescription est de 2 ans (article L114-1 du Code des assurances).
L'assurance ne peut donc (sous réserve de la situation décrite) vous demander paiement que des cotisations des 2 dernières années.